Apprentissage : les entrées en contrat ne décollent pas malgré les nouvelles aides

ALAIN RUELLO | Le 24/11 à 17:27 | 4 1 69 0

63.955 contrats d'apprentissage ont été signés en septembre. - *SIPA*

Les nouveaux contrats d'apprentissage ont à peine progressé en septembre par rapport au même mois de 2015.

L'apprentissage en France ? Une priorité politique sans cesse réaffirmée, des aides financières importantes, mais pour un résultat qui laisse à désirer. Le nombre de nouveaux contrats a fait du surplace en septembre : 63.955 exactement, soit à peine 111 de plus que l'année dernière à pareille époque. Un résultat décevant pour un mois qui, rentrée scolaire oblige, est censé être, avec octobre, le plus important en la matière.

En cumulé depuis janvier, la hausse est à peine plus notable, avec un peu moins de 3.800 nouveaux contrats (+2,6 % par rapport à la même période de 2015). Mis en place depuis plus d'un an, le dernier coup de pouce du gouvernement, à savoir une prime forfaitaire de 4.400 euros pour toute embauche d'un apprenti mineur dans une entreprise de moins de onze salariés, n'a donc pas eu, à ce stade, l'effet escompté. D'autant que cette prime s'ajoute à **tout un tas d'aides censées redonner un souffle à l'apprentissage** après un début du quinquennat qui lui a coupé les ailes.

Décalages

Attention, tempère toutefois Bertrand Martinot, économiste, ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, les chiffres correspondent aux contrats enregistrés par les chambres consulaires. Compte tenu des décalages, il faudra attendre la fin de l'année pour avoir la totalité des contrats signés, et donc conclure si l'apprentissage a, ou, non redécollé. *« La situation de l'emploi s'améliore globalement, y compris pour les jeunes, l'apprentissage devrait suivre, avec ou sans aides »*, estime-t-il.

Pas de quoi adoucir les critiques du Medef, encore réitérées ce mercredi. *« On fait tout à l'envers. Sans volonté politique forte de remettre les entreprises au coeur du dispositif, ça ne décollera jamais »*, a insisté Florence Poivey, la présidente de sa commission éducation, formation et insertion, lors d'une conférence de presse destinée à présenter la vision de l'organisation patronale en matière d'éducation. *« Dans les pays où cela fonctionne, l'Allemagne et la Suisse notamment, les entreprises sont coconstructeurs et codécideurs. Aujourd'hui, en France nous ne sommes là que pour avis »*, a-t-elle déploré.

Paysage réglementaire très complexe

La place de l'entreprise ? *« C'est le vrai sujet »*, abonde Bertrand Martinot, qui plaide aussi pour qu'elles puissent codécider. Dans un paysage réglementaire très complexe, le monde professionnel n'apprécie notamment pas la position de l'Education nationale, pour qui maintenir un lycée professionnel dans telle ou telle région, ou répondre à un objectif de résultat au bac, passe avant le développement de l'apprentissage.

Pour éradiquer ce qu'il perçoit comme des *« freins structurels »*, et mettre fin à un système jugé *« absurde »* et *« pervers »*, le Medef met en avant dix propositions. Loin de demander des aides, les entreprises veulent pouvoir coconstruire les diplômes professionnels, ouvrir des centres de formation en alternance, ou gérer librement leur taxe d'apprentissage pour celles qui embauchent plus de 5 % de leurs effectifs en alternance. Elles militent également pour ne plus passer par la case prud'hommes en cas de rupture du contrat. L'apprenti, dont le contrat est rompu, sans que ce soit de son fait, doit poursuivre sa formation jusqu'au terme de l'année en cours, plaide le Medef.

@AlainRuello Suivre